

21.3.2022

B9-0160/2022 }
B9-0162/2022 }
B9-0163/2022 }
B9-0166/2022 } RC1/Am. 34

Amendement 34

Martin Häusling, Pär Holmgren

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution commune

PPE, S&D, Renew, ECR

Nécessité d'un plan d'action urgent de l'Union européenne visant à assurer la sécurité alimentaire à l'intérieur et à l'extérieur de l'Union compte tenu de l'invasion de l'Ukraine par la Russie

Proposition de résolution commune

Considérant L bis (nouveau)

Proposition de résolution commune

Amendement

L bis. considérant qu'environ deux tiers de la production céréalière de l'Union^{1 bis} et 70 % de la production d'oléagineux sont destinés à l'alimentation animale; qu'environ 3 % de la production céréalière de l'Union^{1 ter} et près de 40 % des oléagineux sur le marché de l'Union sont destinés aux biocarburants d'origine agricole; que la proportion de cultures de plein champ destinées aux biocarburants d'origine agricole est plus élevée dans certains États membres, atteignant par exemple près de 18 % de la production allemande; qu'en 2021, l'Union européenne a produit 4 950 millions de litres de bioéthanol (d'origine agricole) et 12 330 millions de litres de biodiesel (produit à partir d'huile végétale), ce qui représente 11 millions de tonnes de céréales et 8,6 millions de tonnes d'huile végétale qui pourraient être réorientées vers la consommation humaine et animale;

1 bis Site de la Commission intitulé «Céréales, oléagineux, protéagineux et

AM\1252346FR.docx

PE719.438TXTNRPE1@NRPE@v01-00 }

PE719.440v01-00 }
PE719.441v01-00 }
PE719.444v01-00 } RC1

riz», consulté le 17 mars 2022.

*1^{er} Site de la Commission intitulé
«Céréales, oléagineux, protéagineux et
riz», consulté le 17 mars 2022.*

Or. en

AM\1252346FR.docx

PE719.438TXTNRPE1@NRPE@v01-00 }

PE719.440v01-00 }

PE719.441v01-00 }

PE719.444v01-00 } RC1

21.3.2022

B9-0160/2022 }
B9-0162/2022 }
B9-0163/2022 }
B9-0166/2022 } RC1/Am. 35

Amendement 35

Martin Häusling, Pär Holmgren

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution commune

PPE, S&D, Renew, ECR

Nécessité d'un plan d'action urgent de l'Union européenne visant à assurer la sécurité alimentaire à l'intérieur et à l'extérieur de l'Union compte tenu de l'invasion de l'Ukraine par la Russie

Proposition de résolution commune

Considérant AB

Proposition de résolution commune

AB. considérant que les crises alimentaires peuvent avoir pour origine la spéculation sur les produits alimentaires de base;

Amendement

AB. considérant que les crises alimentaires peuvent avoir pour origine la spéculation sur les produits alimentaires de base *et les tensions sur l'offre causées par la demande liée aux biocarburants;*

Or. en

AM\1252346FR.docx

PE719.438TXTNRPE1@NRPE@v01-00 }

PE719.440v01-00 }
PE719.441v01-00 }
PE719.444v01-00 } RC1

21.3.2022

B9-0160/2022 }
B9-0162/2022 }
B9-0163/2022 }
B9-0166/2022 } RC1/Am. 36

Amendement 36

Martin Häusling, Pär Holmgren

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution commune

PPE, S&D, Renew, ECR

Nécessité d'un plan d'action urgent de l'Union européenne visant à assurer la sécurité alimentaire à l'intérieur et à l'extérieur de l'Union compte tenu de l'invasion de l'Ukraine par la Russie

Proposition de résolution commune

Considérant AL bis (nouveau)

Proposition de résolution commune

Amendement

AL bis. considérant que la marge de manœuvre pour produire davantage de céréales sur les surfaces d'intérêt écologique en Europe est limitée et que les rendements potentiels sont faibles, étant donné que ces surfaces sont souvent situées sur des terres marginales ou présentent des particularités topographiques;

Or. en

AM\1252346FR.docx

PE719.438TXTNRPE1@NRPE@v01-00 }

PE719.440v01-00 }

PE719.441v01-00 }

PE719.444v01-00 } RC1

21.3.2022

B9-0160/2022 }
B9-0162/2022 }
B9-0163/2022 }
B9-0166/2022 } RC1/Am. 37

Amendement 37

Martin Häusling, Pär Holmgren

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution commune

PPE, S&D, Renew, ECR

Nécessité d'un plan d'action urgent de l'Union européenne visant à assurer la sécurité alimentaire à l'intérieur et à l'extérieur de l'Union compte tenu de l'invasion de l'Ukraine par la Russie

Proposition de résolution commune

Considérant AL ter (nouveau)

Proposition de résolution commune

Amendement

AL ter. considérant qu'en encourageant l'utilisation massive de denrées alimentaires ou de terres arables qui pourraient être destinées à l'alimentation humaine pour nourrir les animaux, on utilise les calories de manière inefficace et on fait de l'Union une importatrice nette de calories^{1 bis}; qu'une nette réduction de la consommation de produits animaux et une transition vers l'élevage autosuffisant de bétail, alimenté grâce aux prairies et aux légumineuses de l'Union, permettraient à celle-ci, actuellement importatrice nette de calories, de devenir une exportatrice nette et de réduire son empreinte carbone; que cela contribuerait à restaurer la biodiversité, à stocker le carbone dans les agroécosystèmes de l'Union et à réduire la dépendance de l'Union à l'égard du gaz naturel et des combustibles fossiles pour la production d'engrais;

^{1 bis} Sciavo, M. et al., An agroecological Europe by 2050: What impact on land

AM\1252346FR.docx

PE719.438TXTNRPE1@NRPE@v01-00 }

PE719.440v01-00 }

PE719.441v01-00 }

PE719.444v01-00 } RC1

use, trade and global food security? (Une Europe agroécologique à l'horizon 2050: quelles conséquences pour l'utilisation des terres, le commerce et la sécurité alimentaire mondiale?), IDDRI, Paris, juillet 2021.

Or. en

AM\1252346FR.docx

PE719.438TXTNRPE1@NRPE@v01-00 }

PE719.440v01-00 }

PE719.441v01-00 }

PE719.444v01-00 } RC1

21.3.2022

B9-0160/2022 }
B9-0162/2022 }
B9-0163/2022 }
B9-0166/2022 } RC1/Am. 38

Amendement 38

Martin Häusling, Pär Holmgren

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution commune

PPE, S&D, Renew, ECR

Nécessité d'un plan d'action urgent de l'Union européenne visant à assurer la sécurité alimentaire à l'intérieur et à l'extérieur de l'Union compte tenu de l'invasion de l'Ukraine par la Russie

Proposition de résolution commune

Paragraphe 29

Proposition de résolution commune

29. invite la Commission à veiller à ce que les terres agricoles soient utilisées en premier lieu pour la seule production de denrées alimentaires et d'aliments pour animaux afin de garantir non seulement la sécurité alimentaire des citoyens de l'Union, mais aussi celle des millions de réfugiés dans l'Union;

Amendement

29. invite la Commission à veiller à ce que les terres agricoles soient utilisées en premier lieu pour la seule production de denrées alimentaires et d'aliments pour animaux afin de garantir non seulement la sécurité alimentaire des citoyens de l'Union, mais aussi celle des millions de réfugiés dans l'Union; ***rappelle la nécessité d'envisager la sécurité alimentaire à moyen et à long terme et met en garde contre les mesures qui ne servent qu'à poursuivre notre modèle agricole actuel, dont le caractère non durable a été scientifiquement prouvé; met en garde contre l'enfermement des producteurs dans la surproduction dans le secteur de l'élevage et contre le détournement des terres agricoles vers la production de matières premières pour la production de biocarburants plutôt que de denrées alimentaires;***

Or. en

AM\1252346FR.docx

PE719.438TXTNRPE1@NRPE@v01-00 }

PE719.440v01-00 }

PE719.441v01-00 }

PE719.444v01-00 } RC1

21.3.2022

B9-0160/2022 }
B9-0162/2022 }
B9-0163/2022 }
B9-0166/2022 } RC1/Am. 39

Amendement 39

Martin Häusling, Pär Holmgren

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution commune

PPE, S&D, Renew, ECR

Nécessité d'un plan d'action urgent de l'Union européenne visant à assurer la sécurité alimentaire à l'intérieur et à l'extérieur de l'Union compte tenu de l'invasion de l'Ukraine par la Russie

Proposition de résolution commune

Paragraphe 29 bis (nouveau)

Proposition de résolution commune

Amendement

29 bis. invite la Commission et les États membres à mettre rapidement en place des mesures de suspension temporaire de la production et du mélange de biocarburants, de bioliquides et de combustibles issus de la biomasse d'origine agricole, afin de garantir des approvisionnements alimentaires supplémentaires, de stabiliser les marchés mondiaux des produits alimentaires de base et d'éliminer progressivement les biocarburants d'origine agricole, à l'exclusion des biocarburants avancés, d'ici à 2030; prie la Commission d'engager une action concertée avec les États-Unis et le Canada afin de donner la priorité aux denrées alimentaires par rapport aux biocarburants d'origine agricole;

Or. en

AM\1252346FR.docx

PE719.438TXTNRPE1@NRPE@v01-00 }

PE719.440v01-00 }
PE719.441v01-00 }
PE719.444v01-00 } RC1

21.3.2022

B9-0160/2022 }
B9-0162/2022 }
B9-0163/2022 }
B9-0166/2022 } RC1/Am. 40

Amendement 40

Martin Häusling, Pär Holmgren

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution commune

PPE, S&D, Renew, ECR

Nécessité d'un plan d'action urgent de l'Union européenne visant à assurer la sécurité alimentaire à l'intérieur et à l'extérieur de l'Union compte tenu de l'invasion de l'Ukraine par la Russie

Proposition de résolution commune

Paragraphe 27

Proposition de résolution commune

27. reconnaît, dans ces circonstances exceptionnelles, que l'Union doit prendre des mesures d'urgence temporaires et réversibles pour accroître sa production en 2022 et renforcer sa sécurité alimentaire; invite la Commission, compte tenu de la nécessité de remédier à la pénurie immédiate de protéagineux, à accélérer les procédures administratives permettant, au cours de cette année de transition de la PAC, d'utiliser des terres mises en jachère pour la production de ces cultures à des fins de consommation humaine ou animale; demande, à cet égard, de privilégier les protéagineux et autres cultures qui ne nécessitent pas de pesticides ou en consomment très peu; invite la Commission à réévaluer la situation en temps utile et à proposer, au besoin, d'autres mesures adéquates pour 2023;

Amendement

27. reconnaît, dans ces circonstances exceptionnelles, que l'Union doit prendre des mesures d'urgence temporaires et réversibles pour accroître sa production en 2022 et renforcer sa sécurité alimentaire; invite la Commission, compte tenu de la nécessité de remédier à la pénurie immédiate de protéagineux, à accélérer les procédures administratives permettant, au cours de cette année de transition de la PAC, d'utiliser des terres mises en jachère pour la production de ces cultures à des fins de consommation humaine ou animale; demande, à cet égard, de privilégier les protéagineux; invite la Commission à réévaluer la situation en temps utile et à proposer, au besoin, d'autres mesures adéquates pour 2023; ***note, dans ce contexte, le rôle des surfaces d'intérêt écologique dans la promotion de la biodiversité fonctionnelle et le gain de rendement des terres arables avoisinantes, qui peut aller jusqu'à 36 %; déconseille fortement l'utilisation de pesticides dans les surfaces d'intérêt écologique, étant donné que les gains de productivité***

AM\1252346FR.docx

PE719.438TXTNRPE1@NRPE@v01-00 }

PE719.440v01-00 }
PE719.441v01-00 }
PE719.444v01-00 } RC1

cumulés seraient réduits à néant à cause de la mort de prédateurs d'organismes nuisibles ainsi que de la disparition de pollinisateurs attirés par les bandes fleuries; met également en garde contre le labourage, qui libère le carbone stocké dans le sol;

Or. en

AM\1252346FR.docx

PE719.438TXTNRPE1@NRPE@v01-00 }

PE719.440v01-00 }

PE719.441v01-00 }

PE719.444v01-00 } RC1